

Réf. : PM/15014913

Lausanne, le 20 novembre 2013

**Protocole III relatif à l'extension à la Croatie de l'accord du 21 juin 1999 sur la libre circulation des personnes :  
Réponse à la procédure de consultation**

---

Madame,

La consultation mentionnée en titre a retenu toute notre attention et notre intérêt, et nous vous remercions de nous avoir consultés.

Nous sommes favorables à l'extension à la Croatie de l'accord sur la libre circulation des personnes, estimant qu'elle est une conséquence logique dudit accord.

Au sein du processus des Bilatérales, l'ALCP joue un rôle central, puisque le rejet du Protocole III par la Suisse permettrait à l'UE de faire valoir une clause « guillotine » et de dénoncer l'ensemble des sept accords initialement conclus en 1999. Tant sur le plan politique que sur le plan économique, l'impact serait désastreux et la pression sur les autorités et l'économie suisses particulièrement difficile à amortir.

Cela étant, s'agissant des mesures d'accompagnement, nous estimons qu'un renforcement du dispositif serait souhaitable pour augmenter les chances de succès du projet auprès du peuple dans l'hypothèse d'un référendum. Le Conseil d'Etat propose donc au Conseil fédéral d'engager rapidement des négociations en ce sens entre les partenaires sociaux.

En vous remerciant d'avance pour l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions de croire, Madame, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pierre-Yves Maillard

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

**Copies**

- Par courriel à Mme Kathrin Gäumann, ODM
- OAE
- SPOP, Chef de service et Secteur juridique